

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC1179

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, M. Courbon, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,
Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença et Mme Rouaux

à l'amendement n° AC1091 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , à l'exception de France Télévisions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de repli visant à préserver l'autonomie de France Télévisions.